

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers en exercice	15
Présents	09
Votants	11
absents	06
Procurations	02

<b>L'an Deux Mil vingt deux</b>
<b>Le 1<sup>er</sup> Septembre</b>
Le Conseil Municipal de la Commune de HAUTEFORT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sur la présidence de Monsieur Jean Louis Pujols Maire.
Date de Convocation du Conseil Municipal : <b>25 août 2022</b>
<b>PRESENTS:</b> Mr PUJOLS Jean-Louis. REBEYROL Elodie. MOUSSEAULT Philippe. FORT Sylvette. POUMEAUD Albert. BELLEIL Thomas. CHABASSIER David. CONTAMINE David. DECLE Sébastien.
<b>ABSENTS :</b> BINETRUY/MEYER Nadine. DELACOTE Aurélie. FALLEAU Geneviève. EYSSARTIER Jennifer. MARY Sophie. PERTUIS Martine.
<b>PROCURATIONS:</b> FALLEAU Geneviève à FORT Sylvette, PERTUIS Martine à MOUSSEAULT Philippe
<b>SECRETAIRE DE SEANCE :</b> Mme REBEYROL Elodie a été élue.

**OBJET : MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOS DE EXCIDEUIL**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la modification des statuts du SIVOS d'Excideuil en son article 2 :

« Le Syndicat intercommunal à vocation scolaire a pour mission d'assurer :

- La délégation de Région pour les études et la réalisation d'itinéraires des circuits de la transports scolaire,
- En outre le syndicat intercommunal à vocation scolaire a pour mission d'assurer la gestion du gymnase (avenue Simone Weil), du plateau sportif y attenant et des terrains supports (propriétés du SIVOS)

Le Syndicat dispose à cet effet de pouvoirs administratifs et financiers que ces collectivités et établissement publics sont autorisés à lui déléguer en vertu des lois et règlement en vigueur.

Dans la limite des pouvoirs ainsi définis, le Syndicat peut notamment :

- Proposer l'adhésion en qualité de membre associé de toute collectivité publique existant ou à venir exerçant son activité à l'intérieur du périmètre défini par les cartes scolaires,
- Assurer le financement des dépenses au moyen de tous crédits ouverts à cet effet au budget Syndical,
- Solliciter et encaisser toutes les subventions et faire recouvrer par le receveur du Syndicat les participations éventuelles des collectivités adhérentes, ainsi que celle des bénéficiaires du concours du syndicat (parents d'élèves en particulier) ».

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**⊗ ACCEPTE le changement des statuts du SIVOS**

**➤ Adopté à l'unanimité**

Fait et Délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402101-20220901-2022-74-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/09/2022

Affichage : 02/09/2022

HAUTEFORT le 01/09/2022

LE MAIRE,  
Jean Louis PUJOLS